

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Raymond VEUX, Laurence SIMON, François DUMEAU, Christine MEROT, Odile RAMBAUD

EXCUSÉS : Carole BRAU (procuration à Roger NETTE), Jean-Paul TROCMET (procuration à Laurence SIMON), Jean-Noël BOYER, Bernard DELONG, Sylvie LEGLISE

SECRETARIE DE SÉANCE : Raymond VEUX

La lecture du compte rendu précédent provoque une observation de la part d'Odile RAMBAUD, qui souhaite que soit noté au chapitre « vote sur le projet du périmètre du SDCI » un avis défavorable par 10 VOIX CONTRE et 2 POUR au lieu de 10 VOIX et 2 POUR

ORDRE DU JOUR

Sécurisation routes

Monsieur le Maire et monsieur NETTE présentent le projet d'aménagement de sécurité de la RD 227 (mise en sens unique de la rue des écoles) et de la RD 123 étudié et chiffré par le cabinet d'ingénierie AZIMUT de Libourne.

Rue des écoles

En effet, après le constat que 80% de la population, voire davantage, arrivent depuis la RD 1113 cette voie serait mise dans ce sens unique de circulation.

Des aménagements de sécurité sont prévus : la mise en place d'une Zone 30 dès l'entrée de la rue, et applicable sur toute sa longueur jusqu'au carrefour de la rue de la tuilerie, deux îlots de protection en face des portes principales du centre socio culturel afin de ralentir la vitesse, 31 places de parking côté droit avec un emplacement pour les bus, un plateau surélevé de 11 m devant l'entrée de l'impasse des écoles et un sens interdit au bout de cette rue . les véhicules, arrivant donc en sens inverse, auront le choix de passer par la rue de la gare ou la rue de la tuilerie pour rejoindre en quelques minutes le sens unique de la rue des écoles.

Monsieur DUMEAU pense qu'il serait utile de prévoir un second plateau surélevé en amont pour empêcher une prise de vitesse trop grande à tous les véhicules.

Monsieur le Maire indique qu'un des emplacements du radar pédagogique sera situé au début de la rue des écoles.

Estimation des travaux : 24 582 € TTC.

Rue de la gare

Modification du régime de priorité au carrefour de la rue de la gare et de la rue de la chausse, avec mise en place de ralentisseurs et d'une zone 30 .

RD 123

Sécurisation de la rue de la gare au débouché du pont de la SNCF et sécurisation des deux côtés du pont avec divers panneaux, balises, signalisations au sol.

Monsieur VEUX propose de matérialiser un passage pour les piétons le long de la route de Sargos avant le pont de chemin de fer à l'usage des habitants qui viennent à pied au centre bourg.

Coût des travaux pour ces deux voies 11 268 € TTC.

Monsieur Jausserand propose au conseil municipal de présenter ce projet à la population, à l'occasion d'un débat public à organiser dès que possible, en fonction des réponses de subventions diverses. Les élus y sont favorables.

Différentes subventions sont donc possibles, notamment celles du Conseil Départemental et de l'état. Les dossiers de demande seront déposés pour début septembre. La réserve parlementaire sera également sollicitée.

Si tout va bien, il devrait alors rester environ 10 000 € à la charge de la commune.

Information sur les coûts de fonctionnement

ECOLE

Monsieur le Maire expose son calcul de coût de revient d'un élève scolarisé en primaire (maternelle + élémentaire)

Pour 132 enfants cette année, les frais de fonctionnement se sont élevés à 81 345 € soit 616.25 € par enfant

PERISCOLAIRE 90 enfants ayant fréquenté les activités, le coût de revient annuel est de 321 € par enfant.

RESTAURANT SCOLAIRE : Coût de revient annuel 467.97 € par enfant

Soit un coût de revient annuel 2015/2016 total de 1405.23 € par enfant

Monsieur VEUX remercie monsieur le Maire d'avoir fait cette étude suite à sa demande.

STADE

Coût des frais de fonctionnement pour l'année 2015 : 8091.28 €

CENTRE SOCIO CULTUREL

Coût 16 428.90 € pour 2015

FOYER RURAL

Coût 16 330.34 € pour 2015

Rapport annuel sur le prix, la qualité et l'exécution du service public D'Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, en vertu du décret N° 95635 du 6 mai 1995, le rapport 2015 sur le prix, la qualité et l'exécution du service public d'assainissement collectif pour la commune de Caudrot, au vu du rapport établi par notre délégataire SOGEDO.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à leur disposition en mairie.

Numérisation CDC

La CDC des Côteaux Macariens étant mal desservie sur certaines communes au niveau du débit numérique, elle a souhaité mettre en place un projet afin d'augmenter les possibilités d'accès à la fibre des abonnés.

En ce qui concerne Caudrot, nous n'avons pas de problème, hormis le quartier « du Branle » qui a un débit un peu faible. De plus, n'ayant pas de développement d'entreprise prévue et le coût par habitant étant estimé à 750 €, il est inconcevable d'intégrer le projet de Gironde Numérique.

Garage de la CDC

La CDC du Réolais est favorable pour conserver le bâtiment rue de la tuilerie, construit en mars 2007, mais il reste un emprunt en cours avec une dette qui s'élève à 33 000 €.

La CDC du Réolais assurera la suite du remboursement de l'emprunt dès janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau Annexe de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après entente avec La Présidente du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (Mme Rambaud), il a été décidé de demander à ce syndicat une participation financière pour les frais administratifs et les frais postaux du fait de l'occupation d'un bureau dans une annexe de la mairie.

Celle-ci sera d'un montant de 1000 € pour l'année 2016.

Court de Tennis

Monsieur le Maire précise aux élus qu'il a signé un devis estimatif pour la remise en état de notre court. Un entretien du revêtement sera effectué, pour un coût de 3560 € HT. Une aide d'environ 50% à peu près sera accordée par la CDC des Côteaux Macariens.

Projet Ados

Sandrine GARRELIS explique aux élus les différents projets qui seront mis en place après la première rencontre avec les adolescents qui aura lieu le 1^{er} juillet au Kiosque, à l'occasion d'une discussion-goûter.

Notamment l'ouverture du terrain de sport jouxtant l'école maternelle à des horaires bien définis afin de ne pas troubler la quiétude des riverains. Cet espace dispose déjà d'équipements permettant de jouer au basket et au football.

Par ailleurs, deux autres projets sont en cours : l'implantation en bordure de Garonne de poteaux et filet de volley-ball et, dans les locaux du périscolaire à l'école, la création d'une web-radio locale encadrée par un animateur d'AVL.

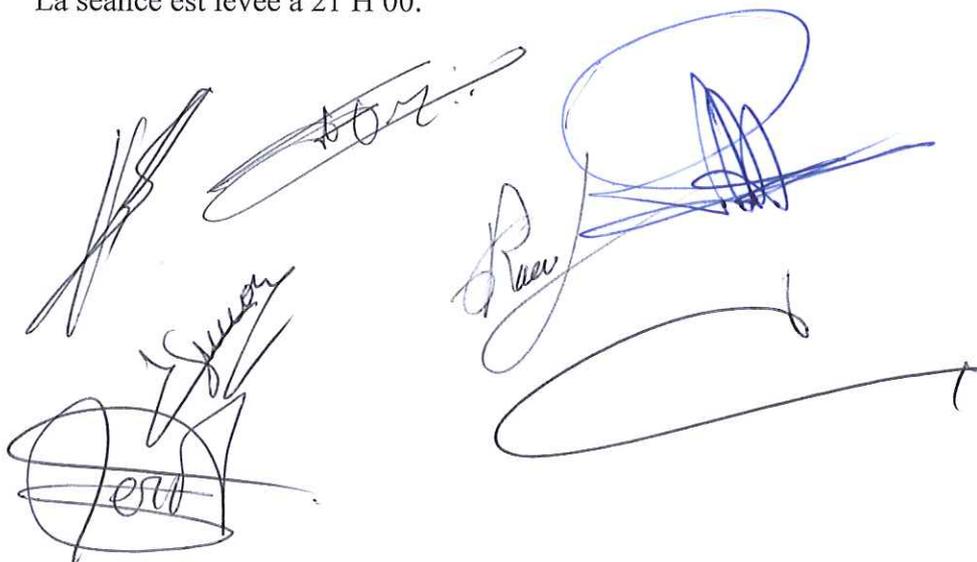
Sonorisation

Monsieur DUMEAU émet le souhait d'équiper la commune d'une sono mobile pour les différentes cérémonies, car l'amplificateur actuel est obsolète.

Il s'est rendu chez DARTY à Langon et a trouvé une sono mobile de 400 W, avec la possibilité d'y insérer une clé USB pour écouter de la musique ou n'importe quel autre son comme les ordres habituels (donc pré-enregistrés sur cette clé) ce qui est nécessaire lors des commémorations au monument aux morts. Le coût de cet appareil s'élève à 143.90 € TTC, le même modèle se trouvant également chez BUT mais un peu plus cher.

Le Conseil Municipal étant favorable à l'acquisition de ce matériel, il est convenu que monsieur le Maire et Monsieur Dumeau iront voir sur place.

La séance est levée à 21 H 00.

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. There are approximately six distinct signatures, some appearing to be initials or names, scattered across the lower half of the page. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized manner.